



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-08

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Marché 2024MA09 – travaux de ravalement partiel toiture terrasse mairie, mur école maternelle, muret école élémentaire

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la publicité transmise sur le site officiel achatpublic.com le 22 juillet 2024 et publié au BOAMP sous le numéro 24-86477 ;

Considérant les 5 offres reçues dans les délais ;

Considérant les négociations en date du 15 novembre 2024 ;

Considérant qu'à la suite des négociations, l'offre de la société FIR DEVELOPPEMENT sise ZA le Petit Aulnay, rue de Davron, 78450 Chavenay s'avère économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans la consultation ;

Décide

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché n° 2024MA09 relatif aux travaux de ravalement sur la toiture terrasse mairie, le mur de l'école maternelle, le muret de l'école élémentaire.

Article 2 : le coût des travaux s'élève à :

- Toiture terrasse de la mairie 79 907,97€ HT,
- Muret école élémentaire 19 415,00€ HT,
- Mur école maternelle 6 773,00€ HT,
- Total hors remise : 106 095,97€ HT,
- Remise sur le montant total HT de 2 595,97€

Total inclus remise : 103 500,00€ HT,

Article 3 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 février 2025.



Le Maire

1^{er} Vice-président de la communauté
de communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250224-2025-08-AR
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Mis en ligne le 24 février 2025

Document rendu exécutoire le 24 février 2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER